

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 26 JUIN 2024

DELIBERATION N°2024.00381

**PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2023 DE LA COMMISSION
MÉTROPOLITAINE POUR L'ACCESSIBILITÉ (CMA)**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 20 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 123
Nombre de présents : 70
Nombre de pouvoirs : 33
Nombre de voix : 103

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Henri BOUTHEON,
Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, M. Bruno CHANGEAT,
Mme Catherine CHAPARD, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI,
M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS,
Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER,
M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Louis-Jean FONTBONNE,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Marc JANDOT,
M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR,
M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA,
Mme Nathalie MATRICON, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Tom PENTECOTE,
Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, Mme Clémence QUELENNEC,
Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Christian SERVANT,

RECU EN PREFECTURE

Le 11 juillet 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240626-D20240038110

Date de mise en ligne : 11 juillet 2024

Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Jacques VALENTIN

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Clémence QUELENNEC,
M. Vincent BONY donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Gilles BOUDARD donne pouvoir à M. Julien LUYA,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. André CHARBONNIER donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Abdelouahb BAKLI,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
M. David FARA donne pouvoir à M. Henri BOUTHEON,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Catherine CHAPARD,
M. Thierry NITCHEU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gilles PERACHE donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Christian DUCCESCHI,
M. Ali RASFI donne pouvoir à M. Pierrick COURBON,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à Mme Laurence RICCIARDI,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
Mme Julie TOKHI donne pouvoir à M. Jean DUVERGER,
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Frédéric DURAND

Membres titulaires absents excusés :

Mme Christiane BARAILLER, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Lionel BOUCHER,
M. Laurent CHAPUIS, M. Marc CHAVANNE, Mme Viviane COGNASSE,
M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD,
M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, Mme Fabienne MARMORAT, M. Yves MORAND,
Mme Solange MORERE, Mme Evelyne ORIOL, M. Marc PETIT, M. Jacques PHROMMALA,
M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 26 JUIN 2024

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2023 DE LA COMMISSION METROPOLITAINE POUR L'ACCESSIBILITE (CMA)

L'article L.2143-3 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), rend obligatoire la création d'une Commission intercommunale pour l'accessibilité pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus.

En application de ce texte, une Commission consultative d'accessibilité de Saint-Étienne Métropole a été créée par délibération du Bureau communautaire en date du 15 juin 2006. Cette Commission a un rôle consultatif. Elle est désormais dénommée Commission Métropolitaine pour l'Accessibilité. Elle est composée d'élus de la Métropole et des Communes, de Représentants institutionnels (État, Région, Département, SDIS 42, Saint-Étienne Tourisme et Congrès), de représentants des Associations de personnes en situation de handicap pour tous les types de handicap (visuel, moteur, auditif, cognitif, psychique et mental), des acteurs économiques, d'autres usagers et de personnes intéressées par la question du handicap.

La Commission permet un dialogue régulier avec les acteurs locaux et les Associations : elle constitue un élément fondamental pour la bonne mise en œuvre des orientations de Saint-Étienne Métropole en matière d'accessibilité. La volonté de Saint-Étienne Métropole est de rendre accessible à tous, quelle que soit la situation du handicap, les services, la voirie et les équipements métropolitains, à travers une démarche concertée s'appuyant sur les usages et les besoins, et de favoriser la continuité de la chaîne de déplacement et l'équité de service à l'échelle de chaque commune du territoire de la Métropole.

Dans le cadre de ses compétences (les transports collectifs, la voirie, les espaces publics, les établissements recevant du public et l'habitat), la Commission doit :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports collectifs ;
- établir un rapport annuel présenté au Bureau et Conseil Métropolitain ;
- faire toute proposition utile de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Le rapport de la Commission Métropolitaine pour l'Accessibilité de l'année 2023 a été présenté en séance plénière le 11 juin 2024. Les membres présents n'ont pas émis de remarques particulières.

Il retrace :

1. L'activité de la Commission ;
2. Les actions de la Métropole pour faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicap ;
3. L'accessibilité des grands événements ;

4. L'accessibilité aux transports ;
5. L'accessibilité à l'espace public ;
6. L'accessibilité au logement ;
7. L'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication avec un nouveau plan numérique à l'école ;
8. L'accessibilité à l'emploi et la formation des agents de Saint-Etienne Métropole ;
9. L'emploi, l'insertion ;
10. La lutte contre les discriminations ;
11. L'accessibilité à la culture.

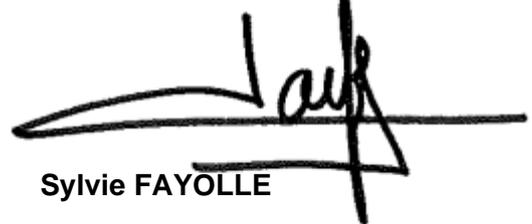
Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, prend acte du rapport annuel 2023 de la Commission Métropolitaine pour l'accessibilité de Saint-Étienne Métropole.

**Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,**



Tom PENTECOTE

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE